

## COMMUNIQUE

### **Emploi des jeunes : Force Ouvrière s'étonne du contenu du rapport de la Cour des Comptes**

La Cour des comptes vient de publier un rapport thématique intitulé « L'accès des jeunes à l'emploi : construire des parcours, adapter les aides ».

Ce rapport apporte des éléments d'information intéressants notamment sur le nombre de jeunes dans les dispositifs de la politique publique de l'emploi ainsi que sur les engagements financiers. A cet égard, ce document sera certainement utile à la concertation lancée le mois dernier par le ministère du travail suite aux engagements pris par le Premier Ministre vis-à-vis des organisations de jeunesse en avril.

Pour autant FO s'étonne que cette instance, chargée de contrôler le « bon emploi et la bonne gestion des fonds publics », aille jusqu'à faire des recommandations en termes de parcours d'accompagnement, de volume et de durée des contrats aidés, ou encore de gouvernance locale sur l'admission et le suivi des jeunes dans les dispositifs.

FO rappelle que, dans le contexte actuel, les contrats aidés et notamment les emplois d'avenir restent indispensables et doivent être d'une durée suffisamment longue pour que le salarié puisse se stabiliser dans sa vie personnelle et construire son parcours professionnel, notamment via l'obtention d'une qualification.

FO s'oppose également à ce qui pourrait s'apparenter à des éléments de décentralisation de la politique de l'emploi, de ses dispositifs et de leurs mises en œuvre.

Enfin, FO trouve particulièrement hors de propos la recommandation de la Cour des comptes selon laquelle il faudrait « mettre en place un contrôle de l'assiduité pour tout dispositif comportant le versement d'une allocation » comme si les bénéficiaires n'avaient jusque-là aucune obligation.

Paris, le 05 octobre 2016

Contact :

**Michel BEAUGAS**

**Secrétaire Confédéral**

☎ 01 40 52 84 05/07 - 📠 01 40 52 84 08

✉ [michel.beaugas@force-ouvriere.fr](mailto:michel.beaugas@force-ouvriere.fr)